



2013-2014



GRANDIR DIGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE



Sommaire

1. Madagascar	6
1.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention à Madagascar	6
1.2 Accompagnement des mineurs incarcérés au sein de 4 établissements pénitentiaires	8
1.2.1 Ouverture d'une antenne sur DIEGO (Région DIANA)	8
1.2.2 Accompagnement médical	11
1.2.3 Accompagnement alimentaire	12
1.2.4 Accompagnement éducatif	15
1.2.5 Suivi judiciaire	22
1.2.6 Accompagnement scolaire & professionnel	23
1.2.7 Amélioration des lieux de détention	26
1.3 Programme à l'échelle nationale	27
1.3.1 Partenariats avec d'autres intervenants en milieu carcéral	27
1.3.2 Etat des lieux de 35 établissements pénitentiaires	28
1.3.3 Etude sur la détention des mineurs à Madagascar en 2014	32
1.3.4 Création d'un collectif national	32
1.3.5 Plaidoyers et sensibilisation	34
1.4 Bonnes pratiques judiciaires : cadre juridique et libertés surveillées.	36
1.4.1 Favoriser l'assistance judiciaire	36
1.4.2 Amélioration du cadre législatif	37
1.4.3 Service de mesures alternatives à la détention	39
2. France	43
3. Résumé	43
4. CONCLUSION	45



Le mot de la directrice

Chers amis,

Je ne peux m'empêcher en premier lieu de donner la parole à tous ces mineurs, trop souvent oubliés, stigmatisés et invisibles. C'est pourquoi, je voudrais vous relater cette petite anecdote :

Le vendredi 03 octobre, trente jeunes en détention ont eu l'immense joie de se produire sur scène. Leur pièce de théâtre « Le songe de Misa » a été choisie pour inaugurer la Journée du Volontariat Français.

Et c'est dans la grande salle de L'institut Français de Madagascar, devant plus 300 personnes, qu'ils ont joué et retranscrit en théâtre, musique et danse, leur vision de l'avenir de la Grande Île à la lumière du passé et sous le ciel du présent.

A la fin de la pièce, alors que le public fait une vraie ovation pour nos jeunes, l'un d'entre eux s'avance vers l'équipe d'éducateurs et dit, les yeux pétillants :

« **Vous avez vu, ils (le public) se sont levés pour moi... Ils se sont levés...** ». Ces quelques mots transcrivent toute l'action de notre association.

Oser se lever et **s'indigner** devant les manquements aux droits humains,

Oser se lever pour prendre le **risque de l'aventure éducative**, croire en ces jeunes, **croire** en leurs qualités, leurs compétences et **leurs avenirs**.

Oser se lever tout en sachant que devant l'immensité des difficultés, notre action n'est qu'une goutte d'eau.

Les motivations de Grandir Dignement se retrouvent dans deux convictions profondes que l'on retrouve dans le nom de l'association :

GRANDIR

Les enfants d'aujourd'hui, sont les adultes de demain. Il est donc plus que nécessaire de permettre aux

enfants, et tout particulièrement les enfants les plus fragiles, de devenir des citoyens engagés ayant pleinement leur place dans la société.

DIGNEMENT

Le respect des droits de l'enfant et de sa dignité doit se valoir pour tous. Quelques soient les actes commis, quelques soient les origines de ces enfants, quelques soient leurs lieux ou leurs modes de vie. Les droits de l'enfant ne se méritent pas, ils ne sont pas soumis à condition, ils ne sont pas négociables ;

Ils sont la base d'une société viable et équilibrée. Nous pensons tout particulièrement aux enfants les plus vulnérables à travers nos sociétés et bien sûr les enfants en détention, public spécifique de GD.

Cette année a été une grande joie et belle aventure. De nouveaux projets, des bénévoles et des volontaires de plus en plus nombreux, une équipe locale de plus en plus engagée.

Au nom de Grandir Dignement, je vous remercie amis, donateurs, adhérents, partenaires techniques et financiers pour votre collaboration et votre soutien. Merci tout particulièrement au Ministère de la Justice de Madagascar qui a toujours fait preuve d'ouverture et de coopération.

Et, surtout, oui, surtout, merci à tous ces jeunes incarcérés que nous côtoyons chaque jour et qui sont l'essence même de nos actions.

Merci.

Hélène Muller
Responsable de programme





Le mandat de Grandir Dignement est de contribuer au respect des Droits Humains des mineurs en détention. Ceci en favorisant une prise en charge adaptée des mineurs en conflit avec la loi et en contribuant à la bonne gouvernance du Ministère de la Justice. A Madagascar, Grandir Dignement met en œuvre un programme destiné spécialement aux mineurs en détention sur l'ensemble du territoire malgache.

Toutes nos actions sont menées en partenariat avec le Ministère de la Justice.

Les actions de Grandir Dignement ont débuté en 2009 puis se sont élargies au fur et à mesure des besoins détectés et des budgets disponibles. Depuis septembre 2013, Grandir Dignement est sous convention de subvention avec l'Union Européenne dans le cadre d'un programme IEDDH (Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme).

Enfin, en France, l'association met en œuvre des actions de sensibilisation autour du thème des mineurs en détention.

L'association a également obtenu en décembre 2013, le Prix des Droits de l'Homme de la République Française.



Madagascar

1.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention à Madagascar

Madagascar a subi une crise politique majeure en 2009. Cette situation, qui a entraîné de fortes conséquences y compris d'ordres économiques et sociales, s'est stabilisée en 2014 via l'élection d'un nouveau président et donc le retour à un gouvernement reconnu. Cependant, comme le précise l'Unicef dans son dernier rapport annuel sur Madagascar¹, « les effets de cinq années de crise sont loin d'être résorbés. La pauvreté est largement répandue et la crise a inversé des décennies de progrès dans d'importants secteurs sociaux comme la santé, la nutrition et l'éducation. Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2012, la majeure partie de sa population (91% des ménages) vivait avec moins de 2 \$US (1.60€) par jour. Le pays est classé 151ème sur 187 par l'indice du développement humain du PNUD. La

« 1 enfant sur 4 travaille et sur 10 enfants au primaire, seulement 3 parviennent à terminer un cycle primaire complet »

santé, l'eau & l'assainissement et la protection sociale ont souffert des coupes budgétaires, les plus importantes depuis 2009, et on observe des tendances similaires dans l'éducation. »

Madagascar est un pays présentant une forte population de moins de 18 ans. « De manière générale, en 2010, Madagascar compte environ 10 millions d'enfants de moins de 18 ans, soit 53,4% de la population totale. Selon les méthodes adoptées pour analyser la pauvreté monétaire et la privation des enfants, il s'est avéré qu'environ 8,2 millions d'enfants de moins de 18 ans sont affectés par la pauvreté monétaire et vivent en dessous du seuil de la pauvreté. »²

Il est difficile de connaître précisément le nombre d'enfants vivant dans les rues (avec ou sans leurs familles) mais celui-ci est estimé à plusieurs milliers pour Antananarivo. Par ailleurs, certains chiffres

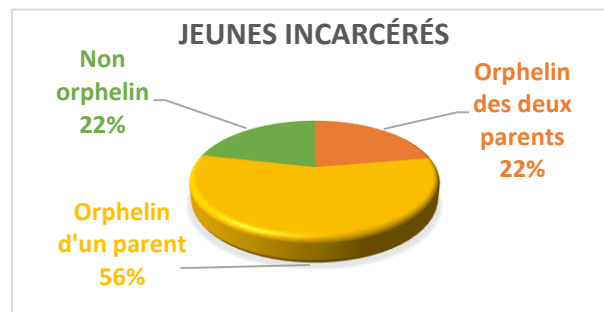
¹ MADAGASCAR, rapport annuel 2013, unicef-
http://www.unicef.org/madagascar/fr/UNICEF_MADA_AR2013_FR_interactive_LOWRES.pdf

² Rapport sur la pauvreté des enfants- Madagascar- Unicef-
http://www.unicef.org/madagascar/analyse_pauvrete_1.pdf

parlent d'eux-mêmes : Ainsi, « 1 enfant sur 4 travaille et sur 10 enfants entrant au primaire, seulement trois parviennent à terminer un cycle primaire complet. »

Du fait de ce contexte, les enfants constituent une population particulièrement vulnérable; d'autant plus qu'étant jugés de par leurs origines et/ou leurs conditions de vie, bon nombre d'entre eux (notamment les enfants des rues) se retrouvent marginalisés.

La cause relationnelle entre pauvreté des enfants et petite délinquance est clairement apparente. D'après une étude réalisée par Grandir Dignement, sur 600 enfants de 8 à 18 ans qui vivent au sein des Etablissements Pénitentiaires de Madagascar³, la majorité d'entre eux sont inculpés pour des délits



mineurs tels que vol, consommation de cannabis et vagabondage. D'après cette même étude 90% des mineurs incarcérés attendent leur jugement. Par ailleurs, sur les 112 mineurs incarcérés à la Maison Centrale Antanimora en 2010, 22% sont orphelins de père et de mère.

Parallèlement, bien que Madagascar ait ratifié la convention internationale des Droits de l'enfant, la législation, et en particulier celle liée aux mineurs en conflit avec la loi, n'est pas suffisamment adaptée à la spécificité des mineurs.

Afin de mener à bien ses actions, Grandir Dignement dispose d'un bureau situé à Espace DERA, route de l'université, 101 Antananarivo et de l'équipe bureau suivante :

- 1 responsable nationale de Grandir Dignement. Cette personne est également la Directrice générale de Grandir Dignement
 - 1 responsable logistique. Cette personne est également responsable général logistique
 - 1 comptable
- A noter que tous les postes occupés par du personnel expatrié sont en contrat de volontariat.

La majorité des mineurs incarcérés sont inculpés pour des délits mineurs

Durée moyenne de détention : 6 mois

Mineurs en détention préventive : 89%

³ Ce chiffre inclue les mineurs placés sous Ordonnance de Placement Provisoire au sein de centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa. Hormis cet établissement, qui a

une vocation éducative, les mineurs incarcérés ont entre 13 et 18 ans.

1.2 Accompagnement des mineurs incarcérés au sein de 4 établissements pénitentiaires

LIEUX D'INTERVENTION	BÉNÉFICIAIRES	RESSOURCES HUMAINES
Maison Centrale Antanimora	100 mineurs de 13 à 18 ans Présence du lundi au samedi inclus. Prise en charge médicale, alimentaire, judiciaire, éducative, scolaire Travaux visant à améliorer les lieux de détention effectués en 2013/2014	1 responsable de projet & éducateur 2 Formateurs professionnelles (maçonnerie, vannerie, savonnerie) 1 enseignant alphabétisation et remise à niveau 1 assistante sociale 1 magasinier (gestion alimentaire et médicale)
Centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa	100 mineurs de 8 à 18 ans Présence 24h/24h Prise en charge éducative, scolaire, alimentaire. Aide médicale ponctuelle Travaux visant à améliorer les lieux de détention effectués en 2013/2014	1 responsable de projet 4 éducateurs 2 formateurs (agriculture, aviculture, maçonnerie, savonnerie) 1 enseignant alphabétisation et remise à niveau 1 veilleur de nuit
Maison Centrale de Diego	50 mineurs de 13 à 18 ans Présence du lundi au samedi inclus. Prise en charge éducative, scolaire, judiciaire, alimentaire. Aide médicale ponctuelle Travaux visant à améliorer les lieux de détention effectués en 2013/2014	1 responsable de projet ½ temps 1 assistante sociale ½ temps 1 éducateur 1 magasinier ½ temps + 2 détenus majeurs indemnisés pour donner des formations aux jeunes.
Centre de rééducation pénitentiaire de Joffreville	15 mineurs de 13 à 18 ans Présence du lundi au samedi inclus. Prise en charge Educatif, scolaire, judiciaire, alimentaire. Aide médicale ponctuelle	1 responsable de projet ½ temps 1 assistante sociale ½ temps 1 éducateur 1 magasinier ½ temps + 1 ouvrier agricole mise à disposition par un partenaire

1.2.1 Ouverture d'une antenne sur DIEGO (Région DIANA)

Grandir Dignement intervient depuis plusieurs années au sein de la Maison Centrale Antanimora et au centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa. Cette année, l'association a étendu ses activités à la région DIANA (Nord de Madagascar) soit au sein de deux nouveaux établissements pénitentiaires.

A savoir, le centre de rééducation pénitentiaire de Joffreville et le Maison Centrale de Diego. Afin de mener nos actions correctement sur ces nouveaux

sites, des actions visant à mieux appréhender les sites ont été menées :



Etude de base des nouveaux sites d'interventions (région Diana)

- Un état des lieux de la situation a été effectué sur les deux établissements pénitentiaires où Grandir Dignement démarre ses interventions. Pour ce faire, la responsable de projet s'est rendue dans les lieux de détentions plusieurs jours consécutifs. Elle a pu observer le traitement des mineurs en détention, les relations entre les agents pénitentiaires et les mineurs, l'état des lieux de vie.
- Des rencontres avec tous les intervenants ont été organisées :

Ces échanges ont permis à Grandir Dignement d'avoir une meilleure visibilité sur les conditions de détention et de prise en charge des mineurs sur la région.

- Magistrats (Procureurs et Juges des Enfants)
- Administrations Pénitentiaires (Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire, Chefs d'Établissements, Éducateurs spécialisés de l'Administration Pénitentiaires, Infirmier Major...)
- OSC/ONG intervenant sur la région : Cœurs et Conscience, Ecole St Thérèse, Conseil Général du Finistère, Jardin du Monde...
- Autorités Locales : Réseau protection de l'enfance, représentant de l'Unicef, Croix-Rouge, consulat...

Nous avons pu faire les observations suivantes :

Maison centrale de Diego : Il a été mis en évidence une augmentation considérable des effectifs. Au début de l'action, 50 jeunes étaient incarcérés, ce qui engendrait une grande promiscuité ne favorisant pas la mise en œuvre de formations professionnelles (manque de place) ni de temps d'animations.

La situation nutritionnelle : 1 plat de maïs bouilli/jour/jeune, ne permettait pas aux jeunes d'être en forme et de participer à des activités physiques (sport, travaux manuels...).

La jeunesse de Diego est stigmatisée par les problèmes liés aux « Foroches ». Il se trouve que peu de jeunes incarcérés sont réellement dans des gangs de jeunes. Mais il y a de fausses représentations. Les autorités locales ainsi que la population ont une grande peur de cette jeunesse en difficulté.

Joffreville : En septembre 2013, le centre de Joffreville était sous-exploité puisqu'il n'y avait que quatre jeunes. La situation était donc clairement déséquilibrée.

Les causes de cette sous exploitation étaient :

- Un manque de sécurité des lieux et donc des risques d'évasion
- Un manque d'accès pour les parents. Ce qui les amène à s'opposer au placement de leurs enfants au centre de Joffreville.
- Un manque de sensibilisation des Magistrats qui par facilité préféraient le Mandat de Dépôt à Diego.

Le centre de rééducation à Joffreville a un bon potentiel notamment par rapport à l'espace disponible et aux opportunités de formations professionnelles (agriculture, artisanat, tourisme). Pourtant le centre qui constituait une alternative réelle à l'incarcération des mineurs, n'accueillait que très peu de jeunes.

Sensibilisation des parties prenantes (Région Diana)

L'État des lieux a permis à Grandir Dignement de rencontrer une première fois les divers partenaires.

Suite à cela, il a été décidé que la sensibilisation consisterait à :

Convaincre les Autorités de l'importance d'éviter l'incarcération.

Privilégier un placement des mineurs en conflit avec la loi au centre de rééducation pénitentiaire (sous-exploité) au lieu d'une incarcération à la Maison Centrale. Organiser des réunions de concertations. Lors de ces rendez-vous, il a été abordé les points suivants : communication entre Grandir Dignement et les Juges des enfants ; présentation du tableau de suivi de comportement ; des Termes de Références (TDR) des réformes alternatives en cours à Tananarive. Il a été évoqué le problème de la surpopulation ; l'importance de privilégier le placement éducatif plutôt que l'incarcération et donc de la nécessité de transférer des jeunes au centre de Joffreville. La polémique autour du supposé danger représenté par les « Foroches » pour la société a été évoquée. En Avril 2014, Mme la Juge des enfants a validé le projet de placement en centre de rééducation des mineurs inculpés pour délit au lieu d'un mandat de dépôt à la Maison Centrale. Grandir Dignement a augmenté et aménagé ses interventions afin d'assurer une plus grande présence au sein du centre. Des protocoles concernant l'accompagnement des jeunes, des concertations concernant la sécurité ont été mis en place. En septembre 2014, l'effectif au centre de rééducation est de 20 jeunes et celui à la Maison Centrale de Diego de 30 jeunes. Soit une baisse de l'incarcération au sein de la Maison Centrale de 40 %. Cette tendance devrait continuer lors de la prochaine année.

L'objectif étant que désormais les jeunes soient placés au centre de rééducation en priorité et que l'incarcération à la maison centrale soit exceptionnelle.

Sensibiliser les partenaires, les autorités mais aussi le grand public à la réalité des mineurs en conflit avec la loi.

Cela afin de diminuer les stigmatisations récurrentes à l'endroit des mineurs incarcérés trop souvent assimilés en terme « Foroches ». Plusieurs évènements ont eu lieu :

13/05/2014 au

17/05/2014 : Exposition-
vente de produits
d'artisanat malgaches
confectionnés par les
mineurs

14/06/2014 :
Journée de
l'enfance
africaine.

A ce jour, les mineurs des deux établissements pénitentiaires de la région Diana bénéficient d'une prise en charge quasi similaire à ceux des établissements pénitentiaires de la région Antananarivo.

A savoir, un accompagnement global portant sur les volets médical, alimentaire, judiciaire, éducatif et scolaire. Parallèlement, Grandir Dignement mène diverses réhabilitations des lieux de détention.



1.2.2 Accompagnement médical

Région Antananarivo :

A la Maison Centrale Antanimora, depuis 2013, Grandir Dignement en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire et le CICR, a mis en place une infirmerie au sein du quartier des mineurs.

- Un médecin extérieur effectue une permanence **un ou deux jours par semaine**.
- L'Administration Pénitentiaire a affecté une infirmière au sein du quartier 3 jours par semaine.
- L'ONG « Des Villages et des Hommes » (DVDH) collabore avec Grandir Dignement (via une dotation financière). **Chaque jeune bénéficie d'analyses médicales lors de son incarcération comprenant NFS (numération formule sanguine), ionogramme, test syphilis, test VIH/MST.** Des examens complémentaires peuvent être effectués si besoin.
- **Grâce à une collaboration avec une pharmacie et avec l'association « Des**

Villages et des Hommes", Grandir Dignement augmente l'apport en médicaments afin que chaque jeune ait le droit d'être soigné correctement.

- Depuis 2014, un cabinet dentaire a été inauguré et ce grâce au soutien de l'ONG DVDH, de l'organisation « Alliances & Missions Médicales » et le Consulat de Monaco. Une dentiste effectue une permanence une fois/semaine.

Sur le centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa:

- La Fondation Sentinelle intervient sur le volet médical. Cependant, en 2014, au vue des besoins importants des mineurs, cette intervention ne suffisait plus. C'est pourquoi, nous prévoyons de dupliquer le programme médical de la Maison Centrale Antanimora au centre de rééducation pour 2015.

Région Diana :

Au début du démarrage des interventions sur la région Diana, l'assistance médicale n'était pas suffisamment assurée. Les équipes médicales des infirmeries pénitentiaires disposaient de très faibles moyens et n'étaient pas toujours suffisamment formées pour proposer un réel suivi médical ou une hospitalisation aux détenus.

Le personnel infirmier ne permettait pas forcément aux détenus de bénéficier du fond d'équité⁴, alors qu'ils sont éligibles à cette aide gouvernementale. Certaines situations médicales se détérioraient, parfois très rapidement, jusqu'à entraîner le décès de détenus sans qu'aucune hospitalisation ne soit proposée.

Aussi, afin de répondre à ces problématiques et afin d'assurer la prise en charge médicale des détenus mineurs, nous avons mis en place des actions, ainsi qu'un réseau de partenariat favorisant l'accompagnement médical de tous les jeunes incarcérés :

- Mise en application du **fond d'équité** et formation de l'administration pénitentiaire (AP) et du personnel de l'infirmerie à l'accompagnement des détenus en milieu hospitalier
- Mise en place d'un **partenariat** avec l'Hôpital « Manarapetra » pour la prise en charge des détenus mineurs grâce à ce même fond d'équité
- Mise en place d'un partenariat avec l'association « **Cœur et Conscience** » qui dispose d'un cabinet de dentiste pour la prise en charge des soins dentaires
- Rencontre et présentation de Grandir Dignement auprès du directeur régional de la Santé (DRS).
- Soutien financier de l'association «**Des Villages et des Hommes** », afin de pouvoir acheter les médicaments nécessaires aux soins des mineurs incarcérés
- Mise à disposition des équipes éducatives d'une **pharmacie de base**

1.2.3 Accompagnement alimentaire

Région Antananarivo La stratégie en terme de programme alimentaire diffère entre les deux établissements pénitentiaires.

Sur la Maison Centrale Antanimora, nous bénéficions depuis 2012, de la distribution de denrées alimentaires effectuée par le PAM (Programme Alimentaire Mondial) dans le cadre du POEV (Programme Orphelins et Enfants Vulnérables). Cependant, il y a souvent des ruptures de distribution alimentaire. C'est pourquoi, depuis 2013, un second partenariat s'est mis en place avec l'ONG DVDH (Des Villages et des Hommes).



⁴ Un fonds d'équité est un fonds chargé de rémunérer le prestataire de soins pour les soins prodigués aux plus

pauvres, garantissant ainsi à tous l'accès aux soins de santé.

Durant l'année écoulée, les mineurs de la **Maison Centrale Antanimora** ont bénéficié des apports journaliers suivants :

Gâteau de riz
Riz + légumes et/ou protéines végétales
Manioc (fourni par les Autorités)

Sur le centre de rééducation pénitentiaire

Mandrosoa, nous avons souhaité favoriser l'autosuffisance alimentaire au vue de l'espace agricole relativement important. Ainsi, l'Etat

Région Diana :

Au tout début de notre intervention en septembre 2013, notre budget ne nous donnait pas la possibilité d'engager un programme alimentaire sérieux. Notre priorité a donc été de trouver rapidement des sources de financement et de partenariat afin d'assurer le volet alimentaire.

Dans un premier temps, nous avons pu récolter des fonds suffisants auprès de certains de nos

fournit du riz qui vient compléter l'apport en légumes fournis par les formations professionnelles (potager, élevage), tandis que Grandir Dignement approvisionne le centre lorsque les rations sont insuffisantes. Durant l'année écoulée, les mineurs du centre de rééducation ont bénéficié des apports suivants :

Riz + légumes et/ou protéines végétales
Goûter le mercredi et samedi

donateurs pour commencer une distribution alimentaire quotidienne de riz et d'haricots. Nous avons également démarché des entreprises (restauration/hôtellerie/industrie agro-alimentaire) et des organisations (CIRC, PAM, Des Villages et des Hommes) susceptibles de pérenniser cette distribution.

Grâce à cela, nous avons obtenu un soutien de :

- l'entreprise « Pêche Froid Océan Indien (PFOI) » pour des dons ponctuels (thon en conserves)
- l'Association « Des villages et Des Hommes (DVDH) » qui a financé le volet alimentaire sur une année.

Dans un second temps, nous avons mis en place une formation professionnelle en agriculture au Centre de Rééducation (CR) de Joffreville afin d'accroître l'autonomie alimentaire des détenus mineurs dans l'ensemble de la région de Diana.

Aussi, après quelques semaines de formation, nous sommes déjà en mesure d'apporter aux jeunes incarcérés une importante diversité alimentaire.

Nous visons une totale autonomie alimentaire par ce biais fin 2015.

Les rations alimentaires distribuées sont :

A la maison centrale :

Des légumineuses provenant du potager
GD à Joffreville (Formation
professionnelle agriculture) 3 à 4 fois
/semaine

Une portion de viande (trippes) tous les
samedis

Une portion de maïs bouilli tous les soirs
donnée par les Autorités

Un yaourt et 2 beignets chaque
matin (sauf les dimanches)
Une portion de riz et de haricots
tous les midis
Une portion de poisson tous les
mercredis

Au centre de rééducation :

Une portion de riz et de haricots tous les
matins

Une portion de poisson tous les mercredis
Une petite portion de riz à midi avec parfois
des légumineuses provenant du potager GD
(formation professionnelle agriculture).

Une petite portion de riz le soir donnée par
les autorités.



1.2.4 Accompagnement éducatif

100 % des jeunes des 4 établissements cibles sont suivis sur le plan éducatif. Soit 231 mineurs de 8 à 18 ans.

Ils bénéficient tous de :

- Un entretien individuel lors de l'arrivée en détention,
- Un entretien individuel avant chaque passage au tribunal et avant leur sortie,
- La possibilité de rencontrer les travailleurs sociaux dès qu'ils le souhaitent ou si l'équipe éducative détecte un besoin particulier.
- Une fiche de suivi individuel
- Les familles sont prévenues lors des passages au tribunal (appel téléphonique ou visite à domicile).



Au vu du nombre important de mineurs sur les deux établissements de la région Antananarivo, il a été mis en place un système de référence où chaque jeune est suivi individuellement par un éducateur référent. Cet éducateur est chargé de valoriser les relations avec les familles, d'élaborer un projet éducatif et d'orienter le jeune en post-carcéral.

Par ailleurs, afin d'améliorer la vie en collectivité, les jeunes sont répartis au sein de groupe de 10 personnes. Chaque jour, un des groupes rencontre l'équipe éducative. Cela permet de faire remonter

les éventuelles difficultés éprouvées et d'éduquer les jeunes à vivre ensemble.

Au vu des difficultés dans les relations familiales, des journées des familles ont lieu régulièrement sur les établissements pénitentiaires suivants: Maison Centrale Antanimora, Centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa, à la Maison Centrale de Diego et au centre de rééducation de Joffreville. Elles s'organisent différemment sur la région Antananarivo que sur la région Diana.

Sur la **région Diana**, ces journées se déroulent de la manière suivante:

- Prise en charge du transport domicile/établissements pénitentiaires pour 1 ou 2 adultes;
- Organisation d'une réunion entre les parents (formation, échanges-débats);
- Organisation d'une rencontre entre jeunes et parents où l'assistante sociale et les éducateurs peuvent mener si besoin une médiation entre les familles, les jeunes incarcérés et l'administration pénitentiaire.

Journée des
familles 1 fois
par mois

En effet, lors de ces journées, nous invitons l'Administration Pénitentiaire à être présente afin de renforcer la communication avec les familles. Depuis le début du projet, 6 journées de familles ont été réalisées.

Sur la **région Antananarivo**, une intervenante extérieure : Mme Vohangy, psychologue, intervient 1 fois/mois :

- Accueil des parents ;
- Formations et échanges-débats ;
- Goûter partagé

Depuis le début du programme, les journées des familles ont été réalisées environ 1 fois/mois sauf en juillet et août

Des travailleurs sociaux sont présents au quotidien au sein des 4 établissements pénitentiaires :

Maison Centrale Antanimora / Maison Centrale de Diego/Centre de rééducation pénitentiaire de Joffreville : présence de travailleurs sociaux du lundi au samedi inclus.

Au centre de rééducation pénitentiaire de Mandrosoa, les travailleurs sociaux sont présents

24h/24h. Cette présence plus importante, est expliquée par le fait que ce centre accueille de très jeunes enfants (8 à 18 ans). Cela nécessite donc une vigilance importante du fait de la vulnérabilité de ces jeunes.

Présence des
travailleurs
sociaux 24/24h

Des ateliers pédagogiques ont été mis en place pour renforcer les compétences des équipes éducatives :

Au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions, il a été mis en évidence la nécessité de renforcer les compétences des équipes éducatives. C'est pourquoi, un conseiller pédagogique bénévole

travaille à temps plein pour Grandir Dignement. Sur ce premier semestre 2014, il est principalement intervenu au sein de la Maison Centrale Antanimora.

Les thématiques suivantes ont été abordées:

- **L'éducation spécialisée.** 2 Thèmes: Exemple d'étude de cas "C'est quoi l'éducatif" et création d'un nouveau document à l'usage des éducateurs "bilans éducatifs"
- **La formation professionnelle.** 4 ateliers: Evaluation du projet de formation professionnelle; les besoins des jeunes; comment apprendre à travailler; le bilan de fin de formation professionnelle avec création de nouveaux documents à l'usage des formateurs/enseignants "fiche d'inscription en formation professionnelle" et "bilan de fin de formation professionnelle")
- **Le rapport pour le juge.** 2 ateliers: Le rapport pour le Juge partie 1 et partie 2 avec création d'un nouveau document à l'usage de l'assistante sociale "rapport pour le juge"
- **Le travail en équipe.** 1 atelier: Comment et pourquoi travailler en équipe.

Des réunions d'équipe éducative ont été mises en place afin d'améliorer la qualité des interventions éducatives :

L'équipe éducative de la Maison Centrale Antanimora a donc amélioré sa prise en charge.

L'équipe se réunit désormais :

- 1 fois/semaine dans le cadre d'une réunion organisationnelle.
- 1 fois/semaine dans le cadre d'une réunion de synthèse.

Cette réunion permet d'aborder la situation individuelle de chaque jeune, de préparer les audiences et l'orientation post-carcérale.

Des animations et ateliers éducatifs ont lieu au sein des 4 établissements pénitentiaires

Ces animations ont lieu principalement le mercredi, le samedi mais également le soir, après les cours. 100 % des jeunes incarcérés au sein des 4 établissements cibles bénéficient d'animations sociaux-culturelles soit 231 mineurs âgés de 8 à 18 ans.

Sport : rugby, foot, basket, musculation, lutte.

Musicales : guitare, chant.

Artistique : théâtre, cirque, slam, danse hip-hop, dessin, marionnette, photo

Éducative : photo-langage, débat, groupe de paroles, sensibilisations diverses.

Outre les animations hebdomadaires, quelques événements forts ont eu lieu:

Centre de rééducation Mandrosoa :

4/10/2013 et 5/10/2013 : Sortie de 47 jeunes pour deux journées/ week-end ludique en dehors de l'établissement pénitentiaire.

26/10/2013 : Sensibilisation quant au respect de l'environnement.

17/11/2013 : Journée spectacle effectuée entre Grandir Dignement et la Fondation Sentinelles.

25/11/2013 : Représentation de l'association « Clown sans frontières »

26/11/2013 : Spectacle à l'occasion de la journée des Droits de l'enfant.

Novembre et décembre 2013 : Tournoi de foot entre novembre et Noël. 60 jeunes y ont participé.

Décembre 2013 : Opération jeu du poulet de Noël : réalisation de grilles contenant des cases à vendre permettant de gagner lors d'un tirage au sort, un poulet de chair élevé par les jeunes de Mandrosoa suivant la formation aviculture. Organisation du tirage au sort le 16 décembre 2013.

24/12/2013 : Fêtes de fin d'année final tournoi de foot, arbre de Noël, et veillée-goûter.

25/12/2013 : Repas de Noël avec animation et activités sportives.

31/12/2013 : Brochettes et soirée festive et bal populaire.



04/03/2014 : Conférence avec un ancien juge des enfants, actuellement vice-président du TPI D'Antsirabe et les jeunes.

19/03/2014 : Match de rencontre entre AS Railovy (jeunes du centre pénitentiaire) et le club Tana

29/03/2014 : Match de foot à Ankadikely Ilafy (jeunes du centre pénitentiaire) - 16 jeunes

01/04/2014 : Intervention de l'INSCAE (Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprises) - Thème : processus judiciaire.

7 au 12/04/2014 : Semaine tournoi de foot à 4

23/04/2014 : Effectifs : 35 jeunes. Objectif : sensibilisation aux relations sexuelles et lutte contre la drogue

Mai & Juin 2014 : Tournoi de jeux traditionnels et de dominos

06/06/2014 : Sortie Ambohimangakely 90 jeunes

30/06/2014 au 6/07/2014 : Séjour de rupture à Mantasoa: 25 jeunes ont eu l'autorisation de sortie pour ce camp d'une semaine. Les jeunes ont bénéficié d'un temps pour évoluer en dehors de leur cadre carcéral habituel et participer à de nombreuses activités (grands jeux, échanges sportifs avec des lycées locaux, randonnées, etc). Ils ont également eu l'opportunité de pouvoir se gérer de façon autonome au quotidien (repas, nettoyage, transport, quartier libre...). Cela a été aussi une sensibilisation à l'endroit des magistrats quant à l'importance et à la faisabilité de ce type de projet. Il n'y a eu aucun problème de comportement et les jeunes bénéficiaires ont eu une évolution personnelle positive suite à ce camp. Un rapport spécifique quant à cette activité a été réalisé.

Maison Centrale Antanimora

Novembre 2013: Comédie musicale « Un nouveau monde, un nouveau Mada ». Les jeunes ont souhaité via ce spectacle mettre en scène l'histoire de Madagascar et également les solutions possibles pour un avenir meilleur. L'ensemble des jeunes de la Maison Centrale Antanimora (soit 88 jeunes) ont participé. La représentation a été effectuée le 13 novembre avec grand succès. Ce spectacle a eu un fort effet, notamment sur la presse qui a relayé l'événement. Les interviews et autres reportages presse ont permis de sensibiliser le grand public au fait que les jeunes en détention ont des compétences et une profonde volonté de s'en sortir. Un livret a été conçu pour cet événement. Le spectacle sera produit une nouvelle fois en 2014 à l'IFM avec une exposition photo.

26/11/2013 : Représentation de l'association « Clown sans frontières » sur les deux établissements pénitentiaires de la région Tananarive. 90 participants.

25 & 31/12/2013 : Fêtes de fin d'année: kermesse, repas festif, film, bal populaire, distribution de cadeau. 90 participants.

08/05/2014 & 07/08/2014 : Tournoi de foot en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire. 90 participants.

Pentecôte 2014 : Organisation d'un repas festif, bal populaire, distribution de vêtements (en vue de l'hiver).

26/05/2014 : Fête Nationale : célébration avec les jeunes : jeux divers, élection de miss, demi-finale & final de foot, distribution de dentifrice/brosse à dents, grand repas. 90 participants.

Suite au spectacle produit au sein du quartier des mineurs, il a été proposé aux jeunes de se produire à l'Institut Français de Madagascar (IFM) le vendredi 03 octobre 2014. Outre la représentation artistique, une exposition photo et une présentation du travail réalisé durant leurs formations professionnelles ont été présentées. Cela a été une occasion importante et constructive présentant plusieurs avantages :

- **Sensibilisation** du grand public et des Autorités (Ministères de Justice, de Population et de Jeunesse et Sport) à la situation des mineurs en détention.

- **Visibilité** auprès des bailleurs (Ambassade de France, Unicef)

- **Valorisation** des jeunes. A préciser que la scène du vendredi soir à l'IFM est traditionnellement accordée aux troupes/groupes professionnelles. Permettre aux jeunes incarcérés et à l'association de se produire sur cet espace-là a donc une valeur ajoutée. Dans le cadre de la préparation de cet événement, des répétitions ont lieu chaque samedi.

09/09/2014 : 30 jeunes participants au spectacle sont sortis à la journée à l'IFM afin de préparer le spectacle. Un intervenant en guitare est présent durant 2h30 le mercredi et le vendredi soit 5h/semaine. Il propose ainsi l'apprentissage de la musique et du chant à 20 jeunes (deux groupes de 10 jeunes).

Sur les deux établissements pénitentiaires de la région Antananarivo:

10 au 26/07/2014 :

« Camp Intra-Muros : Des vacances....nous aussi ! ». Il a été remarqué que le mois de Juillet, mois sans scolarisation, est particulièrement difficile pour les mineurs incarcérés. Oisiveté, ennui, envie d'être libre entraînent une souffrance psychologique plus forte que d'habitude. C'est pourquoi un projet franco-malgache a été organisé. 12 jeunes français sont venus 3 semaines à Madagascar. Le groupe de français a été réparti et mélangé avec les équipes éducatives sur les deux établissements pénitentiaires de la région Antananarivo (Centre de

rééducation pénitentiaire Mandrosoa & Maison Centrale Antanimora). Ainsi, sur chacun de ces centres, un groupe composé de 6 français et 6 malgaches a proposé des semaines entières d'animations, de jeux, d'ateliers et d'activités éducatives. Outre, la prise en charge des jeunes sur ce temps de Juillet particulièrement difficile pour eux, l'objectif était également de renforcer les compétences des équipes éducatives. A noter que parmi les animateurs français, 5 d'entre eux étaient des professionnels du secteur socio-éducatif.

Centre de rééducation Joffreville

25 et 31/12/2013 : Fêtes de fin d'année: Soirée brochette/riz/dessert.

18/02/2014 : Spectacle de magie

06/03/2014 : Atelier musical

08/05/2014 : Journée verte : Tous les jeunes du centre de rééducation de Joffreville sont sortis afin de visiter le parc naturel de la montagne d'ambre

Maison Centrale Diego

22/04/2014 : Fête de Pâques, animations, concours de danse, venue d'un groupe de musique, repas.

28/04/2014 : Atelier de Danse Zulu

06/05/2014 : Journée Hip Hop : Des danseurs de HIP HOP Finistériens sont venus faire un spectacle et surtout une initiation collective pendant 2h

20/05/2014 : Animations marionnettistes avec des artistes internationaux venu dans le cadre d'un festival.

14/06/2014 : Journée mondiale de l'enfance Africaine

26/06/2014 : Tournoi de foot

05/07/2014 : Tournoi de pétanque

05/08/2014 : Atelier avec des conteurs finistériens, Atelier fabrication marionnettes, Tournoi de foot "sport contre drogue"

09/08/2014: Tournoi de foot

Une orientation post-carcérale est proposée aux jeunes les plus en difficultés :

Région Antananarivo :

A la Maison Centrale Antanimora, les assistantes sociales ont débuté l'approche des OSC. Nombres d'entre elles ont été rencontrées : ASA, Graines de Bitumes, Manda, Manaode, Enda, Don Bosco, AMACREM, ATD Quart-Monde, Mivoatra, Tsiry. Par ailleurs, l'évènement du 14 mai 2014, à savoir la remise officielle d'attestations de formations professionnelles aux jeunes a permis de renforcer la collaboration avec nos partenaires qui étaient présents pour l'occasion.

Région Diana :

L'assistante sociale et les éducateurs ont privilégié deux types d'approche :

Rencontres et collaborations avec le monde du travail : petits garagistes, boulangerie... Souvent, ces

Au centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa, la Fondation Sentinelles se charge principalement de l'orientation des jeunes. Cependant, ils ne peuvent pas prendre en charge la totalité des mineurs. C'est pourquoi une collaboration a été mise en œuvre afin de favoriser une bonne communication entre les deux entités. Ainsi, la Fondation Sentinelles nous a référé les mineurs qu'ils ne prennent pas en charge pour l'année 2014/2015.

entités n'embauchent pas officiellement les jeunes mais leur propose d'être rémunérés à la journée.

Rencontres et collaborations avec les OSC/ONG et les établissements scolaires.

Nous rencontrons des difficultés pour l'orientation post-carcérale. Nous identifions plusieurs raisons à cette difficulté :

Difficultés rencontrées

Côté des équipes de Grandir Dignement.

Nous constatons que les assistants sociaux et de manière générale les travailleurs sociaux ont des difficultés à argumenter et à convaincre les associations ou les entreprises afin qu'elles acceptent d'accueillir des jeunes sortant de détention. Il y a un réel travail à mener avec les équipes pour qu'elles arrivent à mettre en œuvre des partenariats solides et durables.

Côté OSC/ONG et entreprises

De nombreuses associations ont atteint leurs limites en terme de capacité d'accueil. Suite à la période de crise traversée par Madagascar, plusieurs OSC/ONG se définissent comme un filet de sécurité qui aujourd'hui est sur le point de craquer. Par ailleurs, il est vrai que les représentations négatives à l'endroit des mineurs en conflit avec la loi demeurent. Certaines OSC/ONG privilégient plutôt des publics moins « stigmatisés » : enfants des rues, jeunes filles victimes de violence, garçons de moins de 13 ans. Le public « jeunes adolescents garçons » semblent plus complexe à accompagner. Les entreprises pour beaucoup refusent tout simplement de travailler avec des anciens détenus.

Côté des mineurs en détention

De nombreux mineurs ont déjà été accompagnés par des associations. **Ils ont des difficultés à se projeter et préfèrent retourner dans leurs familles ou vivre de petits travaux.** Nombreux de ces jeunes, souhaiteraient être accompagnés dans la mise en œuvre d'une activité génératrice de revenu. Or, cela n'est pas prévu dans le programme actuel.

Cependant, suite aux renforcements de compétences fournies par notre conseiller pédagogique et nos formations professionnelles, **il devient envisageable de mettre en œuvre une meilleure orientation post-carcérale. Cela est une de nos propriétés pour l'année à venir.**

1.2.5 Suivi judiciaire

Les mineurs de 3 établissements pénitentiaires (sur les 4 établissements pénitentiaires cibles) bénéficient d'un suivi judiciaire.

Cela correspond à 146 mineurs soit 63% des mineurs des établissements cibles.

En concertation avec les magistrats, le suivi judiciaire est constitué des axes suivants :

- Prise de connaissance des rôles (c'est-à-dire identifier les mineurs ayant une audience au tribunal) ;
- Entretien individuel avec le jeune avant sa comparution au tribunal ;
- Préparation d'un rapport de comportement à transmettre aux magistrats pour chaque jeune

- Prévention et discussion avec la famille ;
- Accompagnement du jeune au tribunal ;
- Entretien avec le jeune après audience ;

Pour le moment, l'ensemble de ces actions sont mises en œuvre sur la Maison Centrale Antanimora, le centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa et la Maison Centrale de Diego. Outre ces actions in facto pour tous les jeunes, nous avons également effectué des suivis particuliers qui ont permis la libération de certains jeunes.

Le Conseil Disciplinaire (CODIS) a été validé au sein de 4 établissements pénitentiaires.

Ainsi, lorsqu'un jeune en détention commet un acte grave contraire au règlement, le Chef d'établissement, un agent Pénitentiaire, un membre de Grandir Dignement et des autres associations se réunissent afin de décider ensemble d'une sanction

à la fois éducative et surtout respectueuse des Droits de l'Enfant. Ce CODIS évite que les Agents Pénitentiaires n'aient recours qu'à des punitions correctives violentes et maltraitantes.

Difficultés rencontrées

Retard dans la mise en œuvre du suivi judiciaire au sein du centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa : Un autre organisme (Fondation Sentinelles) travaille également auprès des mineurs. Il est donc nécessaire d'envisager l'accompagnement des jeunes au tribunal en cohérence avec eux. Par ailleurs, il a été nécessaire de former les équipes à la rédaction des rapports de comportements à fournir aux magistrats.

Dans les mois à venir, il serait judicieux que nous soyons en collaboration avec un/des avocat(s) afin de soutenir certains dossiers particulièrement délicats.



1.2.6 Accompagnement scolaire & professionnel

Des formations professionnelles, des cours d'alphabétisation et des sessions de remise à niveau scolaire sont mises en œuvre sur les 4 établissements pénitentiaires

Maison Centrale Antanimora

- Alphabétisation et remise à niveau
- Formation en maroquinerie, en vannerie, et en fabrication de savon. Les formations ont été suivies par 40 jeunes durant cette année. Elles s'organisent de la manière suivante :

- 2 demi-journées/semaine : vannerie
- 2 demi-journées/semaine : maroquinerie
- 4 demi-journées/semaine : alphabétisation et remise à niveau
- 1 fois/semaine : fabrication de savon.
- A la fin de chaque session, une attestation de formation est remise aux jeunes :
- Au bout de 6 mois : Attestation d'initiation
- Au bout de 12 mois : Attestation de formation

Les jeunes sont soumis à des évaluations régulières y compris à la fin de chaque session.

Centre de rééducation Mandrosoa

- Alphabétisation et remise à niveau.
- Formation en agriculture, en maçonnerie, en aviculture et en fabrication de savon. Chaque filière peut accueillir 20 jeunes simultanément.

Les cours sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h ainsi que le mercredi de 8h à 11h.

Des cours d'alphabétisation et de remise à niveau sont dispensés à l'ensemble des jeunes des formations professionnelles. Depuis le début de nos

actions, 85 jeunes ont bénéficié de la formation en agriculture, 85 jeunes en maçonnerie, 85 jeunes en aviculture, 85 jeunes en alphabétisation/remise à niveau. Le reste des mineurs suit un cursus scolaire général dispensé par l'Administration Pénitentiaire. Outre ces formations fixes, le 28/02, un atelier spécifique a été mené : « Apprendre aux jeunes à fabriquer des « mofo menakely » (beignets traditionnels). Les produits ont été donnés aux enfants (200 pièces de mofo menakely) avec du lait.

Maison Centrale de Diego

- Alphabétisation et remise à niveau.
- Formation en bijoux malgaches, artisanat malgache

Les formations sont suivies quotidiennement (à part le dimanche) par au moins 30 jeunes.

Centre de rééducation Joffreville

- Alphabétisation et remise à niveau
 - Formation en agriculture, en phytothérapie (plantes médicinales) et en artisanat malgache.
- Durant les formations, les jeunes sont divisés en deux groupes et alternent entre cours théoriques et

cours pratiques. Les cibles de ces actions sont les jeunes en grandes difficultés : décrochage scolaire, analphabètes, rupture familiale. Les formations sont suivies quotidiennement (à part le dimanche) par au moins 15 jeunes.

Lorsque l'espace le permet, les jeunes en formations réalisent des chantiers

Exemple centre de rééducation Mandrosoa :

- Rénovation du réfectoire, participation aux rénovations en eaux et assainissements, réparations diverses au sein du centre, rénovation et installation de la buanderie.

Exemple Maison Centrale de Diego :

- Rénovation en menuiserie des dortoirs, construction de l'abri de la cour, mise en place d'une clôture pour favoriser la séparation majeurs/mineurs.

Grâce aux autres formes de scolarisation proposées soit par l'administration pénitentiaire et/ou par diverses associations, l'ensemble des jeunes du centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa et de la Maison Centrale Antanimora sont scolarisés.

Ainsi, 100 % des mineurs des 4 établissements pénitentiaires de la région Antananarivo et de la région Diana sont scolarisés.

Difficultés rencontrées

A la Maison Centrale Antanimora, nous avons noté dans les débuts, des difficultés pour les jeunes à être assidu. La fréquence des cours, à savoir 4/5 jours est dense pour ces jeunes souvent déscolarisés depuis longtemps. Face à ces problématiques, des formations ont été dispensées aux formateurs. Depuis, chaque filière dispose d'un programme et les jeunes sont évalués régulièrement. Par ailleurs, des formations pédagogiques ont été dispensées à nos équipes éducatives afin d'améliorer leurs méthodes d'enseignement. Cela a résolu le problème

Statistiquement, tous les jeunes sont désormais dans un cursus scolaire et ce sur l'ensemble des établissements pénitentiaires. Cependant, une partie de cette scolarisation est effectuée par d'autres organismes que Grandir Dignement.

A la Maison Centrale Antanimora :
L'enseignement général est dispensé par une association de droit malgache.

Au centre de rééducation Mandrosoa
L'enseignement général est dispensé par l'Administration Pénitentiaire.

Or, ces deux entités ont de grandes difficultés dans la pérennité. Très régulièrement ; les professeurs sont absents, les élèves mal encadrés, etc. Par ailleurs, les enseignements sont souvent peu adaptés à la particularité des mineurs accueillis. Ainsi, les jeunes ont souvent un manque de motivation. De plus, les mineurs incarcérés n'ont

pas d'acte de naissance et ne peuvent donc pas se présenter aux examens officiels.

A la Maison Centrale de Diego

La grande promiscuité rend difficile la mise en œuvre des formations et des séances d'alphabétisation. Cependant, nous avons construit avec les jeunes un préau/abri afin de débiter les formations.

Au centre de rééducation de Joffreville

Nous avons débuté un partenariat avec le Ministère de l'élevage. Cependant, cette collaboration a dû s'arrêter car les frais demandés étaient trop élevés et il n'y avait pas assez de disponibilité de la part des formateurs du Ministère. Depuis un formateur intervient une fois /semaine en agriculture. Le reste de la semaine, les jeunes continuent cette activité sous la responsabilité de leur éducateur.



Les formations professionnelles ne sont pas reconnues à ce jour. C'est une action à mener

l'année prochaine.

1.2.7 Amélioration des lieux de détention

Plusieurs projets de réhabilitation de lieux de détention ont été menés :

A la Maison Centrale Antanimora

Rénovation totale des dortoirs (tous les couchages ont été remplacés ; réhabilitation des murs, toits, création d'aérations...). Financement : ONG « Des Villages et Des Hommes ».

Construction de casiers individuels pour les mineurs
Installation d'un cabinet dentaire. Financement : ONG « Des Villages et Des Hommes » ; Alliances et Missions Médicales et Consulat de Monaco.

Au centre de rééducation Mandrosoa

Rénovation complète des infrastructures d'eaux et d'assainissements (nouveau bloc de douches, installation de fosses septiques, de points d'eaux et de douches dans les dortoirs, réparation des toilettes, du puits et des canalisations).

Réhabilitation du réfectoire avec construction de tables/bancs.

Construction d'un espace de visite parents/enfants
Construction de casiers individuels pour les mineurs
Financement : SEDIF et Alliances & Missions Médicales

A la Maison Centrale de Diego

Séparation entre les mineurs et les majeurs via la pose de bois sur un grillage
Construction de tables, bancs et d'un préau afin de démarrer les activités de scolarisation

Remplacement des planches des lits et installation de matelas/couvertures



1.3 Programme à l'échelle nationale

ACTIONS RÉALISÉES

20 établissements pénitentiaires visités.
Publication du rapport intermédiaire sur « la détention des mineurs à Madagascar en 2014 » portant sur 26 Maisons Centrales.
Plusieurs signalements de situations contraires aux Droits Humains.

RESSOURCES HUMAINES

1 chargé du suivi juridique et plaidoyers
1 accompagnateur malgache
1 prestataire en communication

1.3.1 Partenariats avec d'autres intervenants en milieu carcéral

En septembre 2013, le responsable du volet « bonnes pratiques judiciaires et collectives » a été recruté et a rejoint l'équipe.

Suite à cette prise de fonction, en novembre 2013, une réunion de présentation avec M. Tantely, le Directeur de l'Humanisation De la Détention et Pour la Réinsertion Sociale (DH DPRS) a été organisée. Ce fut l'occasion de présenter notre projet concernant la création d'un collectif associatif afin d'améliorer

l'accompagnement des mineurs détenus et le respect de leur dignité humaine.

Nous avons aussi évoqué l'état des lieux des mineurs en détention. Cette réunion nous a donné l'opportunité de revenir sur les problématiques actuelles concernant la justice des mineurs en conflit avec la loi. Suite à cet entretien, nous avons obtenu l'accord afin de visiter l'ensemble des lieux de détention de Madagascar.

Diverses réunions avec les intervenants du milieu carcéral ont eu lieu :

24/10/2013 : Réunion avec Médecins Du Monde concernant les collaborations éventuelles que nous pouvions mettre en place avec les OSC locales et les administrations pénitentiaires régionales.

11/10/2013 : Réunion avec Médicap

23/01/2014 : Réunion avec l'Aumônerie catholique des Prisons.

29/01/2014 : Réunion avec le Comité Internationale de la Croix Rouge,

06/02/2014 : Réunion avec Handicap International pour connaître leur avis sur la création d'un collectif et pour mieux coordonner nos actions.

1.3.2 Etat des lieux de 35 établissements pénitentiaires

Dans le cadre de son état des lieux, Grandir Dignement a visité 23 Établissements Pénitentiaires (EPS), en plus des 4 établissements où nous sommes déjà présents, auxquels se rajoutent 8 Maisons Centrales évaluées par nos partenaires, soit 35 EPS.

Lors de l'état des lieux, 193 mineurs ont été visités. A cela se rajoute les restitutions effectuées par nos collaborateurs (Handicap International et Médicap)

sur 8 Maisons Centrales soient auprès de 132 mineurs. En tout, 325 mineurs ont été intégrés à l'état des lieux jusqu'à présent.

État d'esprit accompagnant l'État des lieux:

Grandir Dignement ne se situe pas dans une logique de dénonciation, mais au contraire, est animé d'un état d'esprit constructif et sincère qui devrait accompagner concrètement et durablement les efforts des autorités publiques vers un système pénal et carcéral plus adapté à la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. L'étude est également menée avec une attention particulière sur les enfants en bas âge accompagnant leurs mères incarcérées.

Le but de cette étude sur la détention des mineurs est de proposer aux autorités et aux acteurs juridiques, pénitentiaires et associatifs, une base

stratégique facilitant l'identification des problématiques actuelles et permettant de soutenir des bonnes pratiques et de pérenniser des alternatives concrètes.

L'état des lieux est également marqué par un esprit collaboratif puisque l'association de droit malgache Medicap et l'ONG Handicap International participent à ce projet en restituant des informations sur les établissements pénitentiaires dans lesquels ils interviennent indifféremment auprès des détenus majeurs et mineurs.

Méthodologie et organisation pratique de l'État des lieux :

L'état des lieux consiste dans la pratique en une succession de circuits permettant de visiter toutes les Maisons Centrales de la République de Madagascar. Nous avons adopté une méthodologie visant à obtenir une vision globale

de la détention des mineurs dans un établissement à l'issue d'une mission. Cette vision dépasse le simple cadre carcéral pour s'intéresser également au contexte judiciaire.

Pour atteindre le but fixé, chaque étape comprend :

Présentation au Chef d'établissement: Résumé la présente mission, Présentation de l'autorisation accordée par l'Administration Pénitentiaire centrale pour accomplir l'état des lieux, échanges sur les principales caractéristiques et problématiques de l'établissement.

Temps d'observation des conditions d'incarcération comprenant la visite de l'ensemble des quartiers, avec néanmoins une attention particulière sur ceux où sont présents des mineurs: Prise de notes sur l'état des dortoirs, des espaces extérieurs et des installations sanitaires, de l'infirmerie, du bureau du membre de l'Administration Pénitentiaire affecté à la préparation et à la réinsertion des personnes détenues ; mais aussi de tout autre espace favorisant l'humanisation de la détention et accessible aux mineurs détenus.

Au terme de la phase d'observation: Entretiens successifs avec les membres de l'Administration Pénitentiaire, des détenu(e)s mineur(e)s, et dans certains cas, les détenus majeurs affectés par l'administration à une mission éducative auprès des mineurs.

Objectifs: Permettre dans un temps succinct de comprendre :

De quelles façons les mineurs sont pris en charge ? Comment s'organise l'Administration Pénitentiaire ?

Quelles sont les difficultés et contraintes rencontrées par celle-ci et quels sont ses projets et solutions pour surmonter ces obstacles ?

Déroulement de la visite à la maison centrale

Les échanges concernent en détail :

- L'agent de l'Administration Pénitentiaire affecté à la préparation à la réinsertion sociale (ou toute autre personne de cette administration accomplissant de facto un rôle dans la préparation à la réinsertion des détenus ou un rôle portant sur le suivi des mineurs) ;
- L'infirmier-major de l'administration;
- Les mineurs en détention (deux sélectionnés par sexe dans la mesure du possible avec comme critère

Rencontre avec le ou les juges locaux

En ce qui concerne la venue au Tribunal de première instance local, l'objectif premier est de rencontrer le juge des enfants de cette juridiction, et à défaut le juge d'instruction qui a pour habitude d'instruire les affaires des mineurs poursuivis, ceci afin de mieux

de sélection la longévité positive et négative en détention, personnes prévenues et condamnées). Des jeux collectifs sont organisés avec l'ensemble des mineur(e)s détenu(e)s (loto, saynètes, marelle, football, domino,...), ceci en préalable aux entretiens individuels afin notamment de créer une atmosphère chaleureuse propice à la mise en confiance et au dialogue.

- Les mères ayant des enfants en bas âge les accompagnant durant leur détention.

appréhender le contexte judiciaire local et la pratique du droit en ce qui concerne la justice pénale des mineurs. Les liens entre juges et autres acteurs institutionnels et civils du milieu carcéral sont également sondés au cours des entretiens.

Rencontre avec les organisations de la société civile locale

Les organisations de la société civile sont des organisations à but non-lucratif laïques ou religieuses qui interviennent régulièrement au sein de la Maison Centrale auprès des détenus pour les accompagner et les soutenir par divers moyens durant leur incarcération. Pour chaque organisation

rencontrée, l'entretien porte principalement sur le cadre de son intervention ainsi que sur les problématiques rencontrées dans son suivi et son engagement spécifique ou non auprès des détenus mineurs.

Débriefing et restitution des données recueillies en interne

A l'issue d'une session d'observation d'une Maison centrale, nous disposons d'un ensemble d'informations recueillies auprès de divers interlocuteurs de l'administration pénitentiaire et de la société civile.

Ces informations nous permettent de mieux comprendre les milieux carcéraux dans lesquelles évoluent les mineurs. Nous avons aussi noté que les principales problématiques sont liées à :

La capacité de concilier l'exigence sécuritaire et l'enjeu d'humanisation de la détention, à la volonté de collaboration avec les organisations de la société civile, à la qualité de la préparation à la réinsertion sociale des détenus, aux représentations des juges locaux sur la détention des mineurs, etc.

Établissements Pénitentiaires visités

02/12/2013 au 12/12/2013 : Arivonimamo – (Maison de Sûreté de Soavinandriana) – Miarinarivo – Tsiroanomandidy

12/02/2014 au 20/02/2014: Antsirabe- Ambositra- Fianarantsoa

19/03/2014 au 26/03/2014 : Ankazobe, Maevatanana, Mampikony,

17/04/2014 au 18/04/2014 : Moramanga (accompagné d'un représentant de l'Administration Pénitentiaire)

27/04/2014 au 13/05/2014 : Mandritsara ;Antsohihy ; Ambanja ; Nosy Be ; Analalava

02/06/2014 au 05/06/2014 : Taolagnaro (Fort-Dauphin)

27/07/2014 au 02/08/2014 : Miandrivazo et Morondava

06-09-2014 au 26-09-2014: Ikongo ; Betroka ; Ankazoabo Sud ; Ampanihy ; Morombe

23
Établissements
Pénitentiaires
visités

Recueil des données par l'association Médicap et l'ONG Handicap International pour les 8 Établissements Pénitentiaires suivants :

- Ambatondrazaka
- Farafangana
- Manakara
- Mananjary
- Mahajanga
- Vatomandry
- Tamatave
- Tulear

35 établissements
pénitentiaires sont
intégrés dans l'état des
lieux en cours

8 Maisons
Centrales
évaluées par nos
partenaires

Présence
quotidienne de
GD dans 4 centres
de détention

Des réunions de concertation ont lieu régulièrement avec l'Administration Pénitentiaire

18/03/2014 : Réunion avec DHDPRS portant principalement sur l'actualité de l'Etat des lieux

07/04/2014 : Réunion avec DHDPRS portant principalement sur l'actualité de l'Etat des lieux, sur l'actualité du décret des CRP en gestation, sur la possibilité de visites conjointes d'un représentant de la DHDPRS avec GD durant un circuit

23/04/2014 : Rencontre avec la DRL portant principalement sur la méthodologie des restitutions progressives, sur le transfert de mineurs chez les majeurs, sur la situation de la justice pénale des mineurs à Diego

02/04/2014 : Signalement au DHDPRS sur des violences commises à la MC Antsohihy

26/05/2014 : Rencontre avec Médicap



Difficultés rencontrées

Il y a sur le territoire malgache, 41 établissements pénitentiaires: Des Maisons Centrales, une Maisons de Force, des Maisons de Sécurité, des Centres de Rééducation. Grandir Dignement n'est pas dans la capacité de visiter l'ensemble de tous ces établissements, d'autant plus, que les mineurs ne sont normalement ni en Maison de Force, ni en Maison de Sécurité.

Cependant, dans le cas de la Maison de Force, l'entité CICR y est présente et réagirait sans aucun doute si des mineurs étaient incarcérés. Concernant les Maisons de Sécurité, ces lieux n'accueillent des détenus que sur une courte période. Dans l'éventualité de la présence de mineurs, ces derniers seraient rapidement libérés ou transférés dans une Maison Centrale et identifiés dans l'état des lieux que nous menons.

Une des principales difficultés que nous avons identifiée, serait que les mineurs ne se sentent pas libres dans leurs paroles. Néanmoins, il nous a été permis de les interroger sans la présence de l'Administration Pénitentiaire. Aussi, les informations relatives au traitement des détenus sont regroupées avec les autres données fournies par d'autres OSC/ONG. Ainsi, nous avons relevé plusieurs manquements aux Droits de l'Homme.

1.3.3 Etude sur la détention des mineurs à Madagascar en 2014

Suite à ces visites, une première étude intermédiaire a été publiée en Juin 2014 à l'égard des principaux intéressés : Ministère de la Justice, Administration Pénitentiaire, Ambassade de France, Union européenne.

Ce document comporte les éléments suivants :

- Une présentation du projet
- La méthodologie utilisée
- Un tableau provisoire regroupant des données quantitatives conçu afin de donner une vision synthétique et numérique de la détention des mineurs durant la période de notre étude.

- Un récapitulatif des principales problématiques observées
- Nos observations relatives aux établissements pénitentiaires visités et à la détention des mineurs
- Nos observations faites auprès de certains détenus majeurs en lien avec les mineurs.
- Une conclusion

Le document final sera publié fin 2014.

1.3.4 Création d'un collectif national

Afin de permettre la mise en œuvre d'un collectif, il est primordial d'identifier nos potentiels partenaires locaux.

Les partenaires locaux sont identifiés durant les visites des établissements pénitentiaires.

Parfois, des OSC/ONG ont été identifiées avant notre passage mais le plus souvent, le contact se fait directement sur place. Des entretiens sont alors

effectués avant de sélectionner nos partenaires selon certains critères. Néanmoins, le nombre d'OSC/ONG identifié reste limité.

Les partenaires locaux identifiés effectuent des visites hebdomadaires

Suite à cela, les établissements pénitentiaires visités et les OSC/ONG identifiés sont recontactés chaque mois afin de connaître la situation des mineurs en temps réel.

Le plus souvent, nos partenaires effectuent des visites hebdomadaires sur l'ensemble des détenus

mais principalement auprès des détenus majeurs. Or, notre objectif à terme, est qu'il ait une meilleure attention et prise en charge apportée aux mineurs incarcérés dans chaque Maison Centrale. Cela sera évoqué et mis en œuvre dans le prochain séminaire organisé en novembre 2014.

Préparation d'un séminaire de formation à destination des OSC/ONG

Il a été mis en évidence dans notre étude que nos partenaires portaient un intérêt certain au respect des Droits de l'Homme en milieu carcéral mais qu'ils exprimaient le besoin de renforcer leurs compétences par rapport à la prise en charge spécifique de mineurs incarcérés.

C'est pourquoi, il a été décidé d'organiser une session de formation sous forme d'un séminaire de 8 jours regroupant pour chaque Établissement Pénitentiaire visité, un membre de l'Administration Pénitentiaire (de préférence la personne chargée de la réinsertion sociale) et un membre de chaque OSC/ONG identifiée.

Aussi, en amont de cet événement, qui aura lieu du 18 au 24 novembre 2014, les activités suivantes ont été menées :

- Rencontre avec le DHDPRS afin de mieux préparer et coordonner ensemble le séminaire;
 - Diffusion de l'information aux potentiels participants;
 - Validation et réservation des lieux de travail, hébergement, restauration du séminaire.
 - Conception du planning de la semaine de séminaire;
 - Communication et accord de principe de la DRL;
 - Création des outils de communication à l'attention des participants;
 - Entretien avec Claire Dollmann, représentante de l'Ambassade de France pour envisager son implication.
 - Conception des ateliers participatifs proposés lors du séminaire (théâtre forum, jeux de rôle, activités de groupe, etc).
- Réflexion stratégique sur la mise en place du séminaire ;
 - Création du draft de planning ;

Lutte et signalement des actes contraires aux Droits de l'Homme

A l'issue de chaque circuit effectué, nous réalisons des suivis périodiques par des appels téléphoniques à l'Administration Pénitentiaire et aux OSC/ONG rencontrées. Ces relances permettent d'obtenir des informations actualisées sur l'état d'un établissement, sur l'évolution des effectifs, ainsi que sur l'apparition de bonnes pratiques. Cela a permis de signaler plusieurs actes

contraires aux Droits de l'Homme. Ces signalements ont été traités au cas par cas et ont, par ailleurs, été notifiés dans l'étude intermédiaire. Le séminaire qui aura lieu en novembre 2014 et qui aboutira normalement à la création d'un collectif, permettra ensuite l'élaboration officielle d'un système de communication.



Difficultés rencontrées

Le principal risque de l'identification des partenaires locaux est la fragilité tant sur le plan organisationnel que sur le plan des interventions des OSC. Le plus souvent il s'agit d'un petit groupement de personnes (parfois une seule personne) animées par une réelle volonté d'aider mais sans compétence spécifique; leurs moyens tant humains que financiers sont extrêmement limités. De plus, on note une certaine méconnaissance des minima en terme de Droits Humains. Le séminaire en novembre 2014 devrait permettre un premier renforcement des compétences.

1.3.5 Plaidoyers et sensibilisation

Afin de sensibiliser nos partenaires et collaborateurs (OSC/ONG, Ministère de la Justice, Administration Pénitentiaire, Bailleurs de fonds) mais aussi le grand public, notre stratégie vise à mettre en valeur les compétences et capacités des de ces enfants incarcérés.

C'est pourquoi plusieurs évènements culturels et artistiques ont été menés durant cette année. Ces évènements ont plusieurs fonctions :

- Permettre aux mineurs de vivre une expérience en dehors du cadre carcéral quotidien

- Valoriser et travailler l'estime de soi
- Rendre visible la problématique de l'incarcération des mineurs
- Démontrer que les mineurs en détention ont des qualités et des compétences certaines.
- Débattre, échanger et questionner les représentations liées aux « mineurs délinquants »

Plusieurs évènements artistiques ont eu lieu

Région Tana

Une comédie musicale intitulée : « *Un nouveau monde, un nouveau Mada* », a été préparée et présentée par l'ensemble des jeunes de la maison centrale Antanimora. L'évènement a été particulièrement médiatisé (télé, radio, presse), ce

qui a contribué à sensibiliser nos partenaires et les citoyens à la problématique des mineurs en détention. Aussi, fort de son succès, ce spectacle sera présenté en octobre 2014, cette fois-ci à l'institut français d'Antananarivo.

Région Diana

Les enfants de la Maison Centrale de Diégo ont participé, sur plusieurs semaines, à un événement majeur ayant comme thème : la délinquance juvénile :

- **Débats et sensibilisations** au sein de l'école Sainte-Thérèse, la plus prestigieuse de la région ; -
- **Interventions des élèves** de cette école à la Maison Centrale afin de préparer conjointement une conférence avec **les mineurs** en détention ;
- **Préparation d'un spectacle** par les mineurs en détention avec l'intervention d'artistes de renommée nationale: les ZOLOBE ;

;

- **Collaboration** avec l'Alliance Française de Diego ;

Évènement-clef : Samedi 14 juin 2014 : En présence d'environ 250 personnes : exposition d'objets d'artisanat malgache produits par les mineurs en détention, exposition photos, débats publics, sensibilisation à la réalité des mineurs en conflit avec la loi, projection d'une représentation artistique produit par les mineurs en détention. Le grand public a apprécié et les retombées médiatiques furent positives. L'exposition est restée en place au sein de l'Alliance française pendant une semaine.

Court métrage
intitulé « RAKOTO
ET LE DRAGON »



Projet artistique
autour de la Journée
Mondiale de l'Enfance
Africaine

Difficultés
rencontrées

Lors de la Journée Mondiale de l'Enfance Africaine, il était initialement prévu que les mineurs détenus sortent et se rendent à l'Alliance Française afin de présenter sur scène leur conférence et leur représentation artistique. Malheureusement, il nous a été annoncé la veille que notre autorisation de sortie devait être annulée. Il s'avère que certaines personnalités reconnues de la ville auraient exprimé leur mécontentement de laisser sortir ces mineurs sous-prétexte qu'il s'agit de délinquants notoires et de « Foroches. » L'Administration Pénitentiaire par crainte de débordements a alors préféré annuler la sortie. Suite à ce refus, l'équipe a filmé les jeunes et le film a été projeté le jour J.

1.4 Bonnes pratiques judiciaires : cadre juridique et libertés surveillées.

ACTIONS RÉALISÉES

Lancement du service de mesures de libertés surveillées
Proposition de modification du décret relatif au centre de rééducation pénitentiaire
Aide juridique ponctuelle

RESSOURCES HUMAINES

1 coordinateur des mesures de libertés surveillées
4 éducateurs prestataires
1 chargé du suivi juridique et plaidoyer

1.4.1 Favoriser l'assistance judiciaire

A Madagascar, même si une assistance juridique est prévue dans les textes de lois, les mineurs ne sont que rarement assistés par un avocat lors de leur

jugement. Il nous a donc paru primordial d'effectuer des réunions de concertation afin de permettre l'accès à cette assistance juridique.

Sur Tananarive

Via une coopération technique entre le Ministère de la Justice et l'Ambassade de France, un « pool avocat » a été créé avec comme mission, la défense gratuite des femmes et des enfants victimes. Il dispose depuis peu d'un budget propre via un financement de l'Union Européenne. Toutefois, ce programme a débuté plus tardivement que prévu et les bénéficiaires ciblées sont les mineurs et femmes

victimes de violence. Aussi, la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi a été rejetée. Nous avons défendu l'idée qu'un mineur en conflit avec la loi devenait une victime dès lors que sa situation judiciaire n'était pas respectueuse de ses droits. Mais, malheureusement nos démarches n'ont pas abouti pour le moment.

Néanmoins, Grandir Dignement via l'assistante sociale, a fourni une aide juridique dans un certain nombre de dossiers :

- Défense de jeunes ayant subis des maltraitances graves de la part d'un Agent Pénitentiaire. Les faits ont eu lieu en 2013. Nous avons porté plainte et il y a eu un jugement en novembre 2013. L'agent Pénitentiaire a été condamné à 12 mois de prison ferme
- Demande d'autorisation d'hospitalisation pour un jeune ayant une blessure à la jambe
- Défense de deux jeunes condamnés à perpétuité.
- Frais d'avocat afin de faire appel en cassation. Nous attendons le jugement en cassation.
- Demande de liberté provisoire pour un jeune porteur d'une Maladie Sexuellement Transmissible (MST)

Sur la région Diana

Grandir Dignement a fourni une aide juridique pour quelques mineurs en situation difficile : un avocat bénévole a accepté de prendre en charge certains dossiers.

- Demande de liberté conditionnelle pour une mineure fille de 15 ans et enceinte de 7 mois. Demande acceptée
- Demande de liberté provisoire pour un jeune ayant un trouble de la santé mentale. Demande pour le moment refusée.
- Demande de main levée pour un jeune de 13 ans gravement atteint de Billarhioze. Demande acceptée
- Appel pour deux mineurs condamnés à des peines d'incarcérations
- Dans le cadre de la lutte contre les actes de tortures et de maltraitements qui se produisent au sein des postes de police, Grandir Dignement a démarré une collaboration avec l'UNICEF. Le Ministère de la Population et l'UNICEF sont d'accord pour se mobiliser contre la torture dans les postes de police, de gendarmerie et par les brigadiers pénitentiaires en organisant à Joffreville, une grande réunion avec les principaux responsables institutionnels et juridiques.

En général, un certain nombre de signalements d'actes de maltraitements ou de négligences ont été faits au Ministère de la Justice. Dans la majeure partie des cas, une réponse a été apportée.



Difficultés rencontrées

Du fait de la difficulté à collaborer pleinement avec le pool avocat, nous souhaitons réajuster une partie de l'action. Nous prévoyons ainsi d'une part, d'établir une collaboration avec un juriste malgache bénévole et d'autre part, d'étendre notre collaboration à l'ensemble du barreau des avocats. Des réunions de sensibilisations vont se dérouler dans les mois à venir qui permettront, nous l'espérons, la mise en œuvre d'une assistance judiciaire durable et pertinente.

1.4.2 Amélioration du cadre législatif

Des recommandations ont été diffusées auprès du gouvernement et des instances relatives aux Droits de l'Enfant

Grandir Dignement a eu plusieurs réunions de concertation avec les Autorités compétentes.

Deux textes sont au cœur des discussions :

- **Le décret d'ouverture relatif au centre de rééducation pénitentiaire.**
- **La loi. 2006-015**

Suite à ces concertations, Grandir Dignement a proposé une modification du décret. Cette proposition a été remise officiellement à l'Union européenne, le Ministère de la Justice et l'Unicef en février 2013. Le résultat est donc en partie atteint. Cependant, Grandir Dignement proposera des recommandations plus générales et participera au

travail de capitalisation à la fin du programme.

A noter que les instabilités politiques ont ralenti l'avancée de ce volet. En effet, en attente potentiel d'affectations, les membres du Ministère n'ont pas souhaité approfondir les modifications réglementaires tant que le gouvernement n'était pas formé et reconnu.

Favoriser une nouvelle pratique dans le triage des détenus mineurs

Un des objectifs de Grandir Dignement est de favoriser une nouvelle pratique dans le placement des mineurs en conflit avec la loi.

Ceci afin que les mineurs inculpés de délit ne soient plus placés en Maison Centrale, mais plutôt en Centre de Rééducation pénitentiaire.

Sur la région de Diana

Le résultat a pu être atteint. Précédemment, placé à la maison centrale, les mineurs inculpés de délit sont désormais placés au centre de rééducation.

Par ailleurs, il n'y a aucun mineur « non en conflit avec la loi » au sein des Établissements Pénitentiaires de cette région

Sur la région Antananarivo

Cette nouvelle pratique dans le triage ne peut s'effectuer sans une collaboration étroite entre Ministère de la Population et Ministère de la Justice. Or, les instabilités politiques et la formation du nouveau gouvernement suite aux élections présidentielles ont rendu impossible cette collaboration. Nous avons donc uniquement collaboré avec le Ministère de la Justice en vue de favoriser une meilleure orientation des mineurs en conflit avec la loi. Aussi à l'issue de ce travail en commun, un service de mesures alternatives à la détention a été mis en œuvre et lancé officiellement en Juin 2014. A ce jour, seulement 4 mineurs en conflit avec la loi sont sous le régime de la liberté surveillée, mais les résultats positifs qui ont été obtenus, laissent entrevoir une généralisation de cette mesure.

1.4.3 Service de mesures alternatives à la détention

Dans un premier temps, Grandir Dignement a organisé des réunions de concertations entre les parties prenantes (CICR/AP/Ministère Justice).

Visite conjointe dans la région Tana, du centre de rééducation pénitentiaire et de la Maison Centrale

en présence des juges des enfants, de l'Administration Pénitentiaire, d'un Magistrat français en coopération au Ministère de la Justice et d'un magistrat français venu effectuer une formation. Cette visite a eu lieu la semaine du 07/10/2013 et un échange concernant le cadre législatif a été amorcé.

Le responsable des volets collectif et des bonnes pratiques judiciaires a rencontré Mme Claire

Dollman, Magistrat française en coopération avec le Ministère de la Justice.

L'objectif était de mieux comprendre l'organisation du système judiciaire des mineurs en conflit avec la loi. Deux éducatrices de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) française sont intervenues et ont visité la Maison Centrale Antanimora. Des discussions concernant les mesures alternatives ont pu avoir lieu.

Le 10/10/2013, une réunion a eu lieu avec comme thème : « les mesures alternatives à la détention et les peines alternatives ».

Courant janvier et février plusieurs réunions ont eu lieu avec les magistrats.

Un calendrier d'exécution est proposé et les premières mesures alternatives seront effectives en mai 2014. Un substitut du procureur (Mme Clara) et un juge des enfants référent (Mme Mamisoa) ont

été désignés pour travailler avec Grandir Dignement sur la question des mesures alternatives.

18/02/2014 : Autorisation officielle pour les mesures alternatives

04/03/2014 : Entretien avec un magistrat français portant principalement sur la mise en place de la mesure alternative à la détention des mineurs et sur des points de procédure partagés par le droit malgache et français.

05/03/2014 : Visite de la Maison Centrale Antanimora en présence du magistrat français.

05/03/2014 : Entretien avec la Directrice des Réformes Législatives (DRL) portant principalement sur la mise en place de la mesure alternative à la détention des mineurs, sur l'organisation du rendu des observations issues de l'Etat des lieux, sur la ligne de conduite de GD lorsqu'il y a des signalements à faire.

Table ronde portant sur la mise en place du projet d'alternative à la détention des mineurs.

5 et 6 Mai 2014 : Présentation officielle du projet « Mesure alternative » aux magistrats et membres du Ministère de la Justice avec les ateliers suivants : Les différentes étapes d'une mesure alternative/ Les acteurs sollicités dans le cadre d'une mesure/Magistrats et éducateurs : un rôle différent/ Magistrats et éducateurs: un travail de collaboration favorisé par une bonne communication.

En juillet 2014, nous avons inauguré le lancement officiel des mesures de libertés surveillées (LS).

Déroulement des mesures de libertés surveillées (LS):

- Lorsqu'un mineur est déféré au tribunal, le magistrat évalue si sa situation correspond aux termes de références des mesures de libertés surveillées. Auquel cas, le coordinateur (émanant de Grandir Dignement) reçoit le mineur en entretien. Suite à cet entretien, un premier avis est donné via un rapport confidentiel remis au Magistrat.
- Le magistrat reçoit ensuite le mineur en audience. Il statue sur l'orientation du mineur. Il tient certes compte de l'avis fourni par le coordinateur mais la décision émane du magistrat. Dans le cas où il est ordonné une mesure de liberté surveillée, le mineur est reçu de nouveau par le coordinateur.
- Le coordinateur reçoit le jeune et sa famille, signe un contrat d'engagement et un éducateur (émanant de Grandir Dignement) est nommé afin de suivre le mineur.
- Chaque semaine, l'éducateur rédige un rapport à destination du coordinateur.
- Chaque mois, l'éducateur rédige un rapport mensuel à destination du magistrat.
- Le mineur et sa famille sont convoqués chaque mois par le magistrat afin de suivre l'évolution de la situation.
- A la fin de la mesure, le mineur peut être libéré de toute obligation, la liberté surveillée peut être reconduite ou si besoin, il peut être prononcé une mesure d'assistance éducative qui sera assurée par l'éducateur ayant suivi le mineur en liberté surveillée.
- Dans ces cas et suites à certaines complications de dossier, le mineur peut être incarcéré ou placé en établissement social et/ou pénitentiaire.

Public cible pour l'ordonnance de mesure de Liberté Surveillée (LS) :

Les mineurs potentiellement concernés par les LS sont ceux inculpés pour des délits :

Vol à la tire / vol à l'esbroufe / détournement de mineur / attentat à la pudeur / violence et voie de fait/ coup et blessure volontaire / avortement / escroquerie / abus de confiance.

Selon les magistrats, pour les délits liés au cannabis, le parquet (se reposant sur le Code Pénal) impose des peines de prison ferme aux mineurs en cas de condamnation, ce qui rend la LS inappropriée telle que proposée actuellement.

Résultat actuel des mesures de libertés surveillées :

A ce jour, après 2 mois de lancement des mesures de libertés surveillées, on dénombre 7 entretiens et 5 ordonnances aux fins de liberté surveillée délivrés par le juge.

Deux mineurs ayant passé le premier entretien avant audience n'ont pas bénéficié de la mesure de LS. Le premier est une fille inculpée de prise et vente de cannabis. L'avis éducatif

pour LS a été favorable, mais le juge avait délibéré une ordonnance de placement provisoire (OPP) au centre de rééducation des filles à Faravohitra. Le second est un garçon de 13 ans, inculpé de détournement de mineur. Après un avis éducatif favorable pour LS, le juge avait décidé une liberté provisoire à la faveur du mineur.

Une ordonnance visant à une LS a été prononcée pour un mineur inculpé de vol à tire, mais il ne s'est pas présenté le lendemain pour la signature du contrat d'engagement.

Un mandat d'amener a été lancé par le juge à son encontre. Quatre mineurs sont actuellement en LS et suivis par les éducateurs de Grandir Dignement. Ces mineurs reçoivent en moyenne 1 à 2 visites à domicile par semaine.

Difficultés rencontrées

Situation des mineurs :

Malgré le nombre important de motifs d'inculpations, les juges soulignent que dans la majorité des cas, les mineurs sont présentés au tribunal comme « sans domicile fixe » et/ou « sans représentant adulte de confiance » ce qui rend actuellement impossible la mise en place d'une mesure LS.

Sensibiliser la Brigade des Mineurs (BM) aux mesures LS :

Il semblerait qu'une présentation du projet de liberté surveillée à la Brigade des Mœurs pourrait favoriser le nombre de cas potentiellement concernés par les Libertés Surveillées. Si la Brigade des Mœurs s'implique dans le projet, les parents seront plus automatiquement amenés avec le mineur au tribunal.

Piste de résolution

Difficultés rencontrées

Manque de formations : Les magistrats souhaiteraient suivre une formation à l'étranger ou faites par des professionnels chargés de mesures analogues au projet de liberté surveillée.

Afin d'aider les magistrats à argumenter leurs décisions, Grandir Dignement les invite à participer à des ateliers concernant les thématiques liées à l'adolescence et à la délinquance. D'autres ateliers pourraient être organisés en fonction de la demande. Enfin, un partenariat avec le Conseil Général de la Réunion est en train de se mettre en œuvre. Cela pourrait conduire à d'autres formations.

Piste de résolution



D'autres difficultés

Bureau du coordinateur :

Le bureau rendu disponible au tribunal partagé avec les greffiers apparaît comme inapproprié (pas suffisamment sécurisé pour y disposer les dossiers et matériels informatiques). De plus, il n'est pas adapté pour les entretiens individuels.

La mise en place de partenariats :

Afin d'encourager ces mesures alternatives, GD souhaite contacter l'ensemble des associations travaillant dans le domaine de l'insertion et de la formation (ex : Association CITE afin de créer des conventions de partenariat. De plus, Grandir Dignement a rencontré une psychologue Française ayant une expérience dans le domaine de la justice (auprès des mineurs). Installée à Madagascar et sensible au projet de Liberté Surveillée, elle peut se rendre disponible pour assurer le suivi psychologique de certains mineurs.

Piste de résolution: Construction d'un Box

Bien que les magistrats mettent tout en œuvre pour faciliter la mission du coordinateur (mise à disposition de leur propre bureau pour les entretiens ; stockage du matériel informatique), cette solution apparaît comme provisoire. Les magistrats proposent que GD construise un box qui accueillerait le nouveau bureau du coordinateur GD. Mme Mamisoa est chargée de faire la demande auprès de la présidente du Tribunal Pénal International (TPI) et du greffier en chef. Si la demande est accordée, GD lancera la procédure de devis.

La signature du contrat d'engagement :

La pratique a montré qu'il peut s'avérer complexe de faire intervenir l'éducateur référent d'un jeune, dans un très court délai. Pour accompagner le mineur et sa famille dans la signature du contrat d'engagement, il a donc été convenu que le coordinateur pouvait se substituer à l'éducateur référent pour signer ce contrat en son nom.

France

Un siège social en pleine restructuration

En France, le siège social est en pleine restructuration afin de pérenniser nos programmes à Madagascar et de développer nos actions à l'international. L'objectif de cette restructuration est également de mener depuis la France un plus large plaidoyer afin de porter la parole des enfants incarcérés.

Grandir Dignement continue également de mener des campagnes de communication à l'échelle locale et nationale afin de sensibiliser les citoyens aux droits des mineurs incarcérés.

Depuis octobre 2014, une équipe composée d'un coordinateur général, d'une responsable des services généraux / logistique et d'une responsable

de développement, a été mobilisée afin de mettre en œuvre cette restructuration.

Grandir Dignement a organisé au mois de septembre 2014, une conférence suivi d'un concert, visant à sensibiliser le public aux droits de l'enfant.

En décembre 2014, l'association animera un atelier durant la journée annuelle Prison / Justice organisé par le Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI).

Enfin, en Janvier, l'association participera au Congrès Mondiale de la Justice Juvenile et animera une table ronde avec d'autres partenaires.

Résumé

Au terme de cette année, nous sommes en mesure de dire qu'un programme destiné spécialement aux mineurs en détention est en train d'être mis en œuvre à Madagascar. Sur environ 600 mineurs en détention, 556 soit 93 % ont été intégrés à nos actions.

1. Nous intervenons quotidiennement et directement au sein des 4 établissements pénitentiaires où sont incarcérés le plus grand nombre de mineurs ; soit 231 mineurs⁵ âgés de 8 à 18 ans.
2. Tous ces jeunes bénéficient d'un suivi :

**Sur 600 mineurs
93% ont été
intégrés à nos
actions**

- Psychologique et éducatif (suivi individuel, animations, médiation, gestion de groupe),
 - Scolaire/professionnel (alphabétisation, maroquinerie, agriculture, vannerie, bijouterie, savonnerie, maçonnerie),
 - Médical et alimentaire.
 - Judiciaire : Mise en œuvre sur 3 établissements pénitentiaires, soit 146 mineurs et prochainement dans le dernier établissement d'intervention direct.
3. 35 Établissements Pénitentiaires de Madagascar accueillant des mineurs ont été

⁵ Ce chiffre correspond à la fréquentation moyenne de l'établissement. Étant donné le fort turn over des mineurs en détention, le nombre réel de mineurs bénéficiant de notre programme est plus élevé. Il n'est cependant pas représentatif étant donné que

certains mineurs sont incarcérés pour une très courte durée (quelques heures) et que d'autres y demeurent sur une longue durée (plusieurs années). Le choix est donc de prendre comme indicateur la fréquentation moyenne.

intégrés à l'état des lieux (23 établissements visités, 8 établissements dont nous avons recueillis les données et 4 où nous intervenons quotidiennement), soit 325 mineurs. Ces visites ont permis d'échanger avec l'Administration Pénitentiaire, les organisations de la société civile, les Magistrats et les autorités locales. La

Concernant la bonne gouvernance, Grandir Dignement a remis officiellement des recommandations concernant le décret relatif au centre de rééducation pénitentiaire. Ceci a permis de mettre en réflexion commune l'administration pénitentiaire et les magistrats qui ont l'habitude de

problématique des mineurs en détention a été mise au cœur des discussions. Dans le cadre de l'état des lieux, des informations auprès d'autres ONG/OSC partenaires ont été recueillies et se rajoutent aux établissements directement visités par nos soins.

travailler de manière isolée. Parallèlement, au terme de concertations et de sensibilisations, le projet pilote de mesures alternatives a été validé. Ainsi, en juillet 2014, les premières mesures de libertés surveillées ont été prononcées.

En France, diverses actions ont été menées visant globalement à la sensibilisation du public à la problématique de la détention des mineurs. Grandir Dignement cherche également à développer son réseau de partenariat afin de mener un travail de plaidoyer plus large et percutant.

Suite aux réalisations 2013/2014, les perspectives d'avenir sont les suivantes :

A Madagascar :

- **Continuer les actions** déjà menées au sein des 4 établissements pénitentiaires;
- **Améliorer et développer** l'assistance juridique gratuite pour les mineurs ;
- **Créer un collectif d'associations** afin de promouvoir la formation des acteurs et la lutte contre les actes contraires aux Droits de l'Homme ;
- Engager **une réflexion** et de nouvelles stratégies concernant l'orientation post-carcérale ;
- Permettre une **amélioration** du cadre législatif réglementaire ;
- **Augmenter** le nombre de bénéficiaires des mesures de libertés surveillées ;
- Viser à la **reconnaissance** des formations proposées ;
- **Lutter** contre les actes de tortures infligés aux mineurs au sein des Postes de Police ;
- Optimiser notre travail relatif aux formations et au **transfert de compétences** de nos équipes locales afin de pouvoir déléguer le maintien et l'organisation de nos opérations par la suite ;
- Mettre en place un partenariat durable avec la fondation **Dignité en Détention** - DIDÉ

Afin de réaliser ces actions, il est important de mener une recherche de partenaires techniques et financiers puisque le projet subventionné par l'Union européenne ainsi que les dotations de la Guilde et de l'Ambassade se clôturent en septembre 2015.

En France

- **Favoriser** la pérennisation de nos actions à Madagascar
- **Accroître** la visibilité de Grandir Dignement à l'échelle européenne et internationale
- **Elargir** nos actions dans d'autres zones d'intervention à l'international
- **Optimiser** la préparation de nos futures interventions
- Mener un **plaidoyer** plus pertinent, basé sur un répertoire d'actions plus diversifiées
- **Rechercher** un plus large panel de donateurs et de bailleurs de fonds
- **Augmenter** le nombre d'adhérents de Grandir Dignement
- **Etablir** une importante base de données sur les droits de l'enfant en milieu carcéral comprenant des statistiques, des informations et des travaux de recherches dans les domaines suivants :

- Les **règlements** des administrations pénitentiaires dans chaque pays,
- Les **textes de lois et les cadres juridiques** relatifs à l'incarcération de mineurs dans chaque pays
- Les **conditions de détention** selon les pays,
- Les **réformes législatives et les alternatives** à la détention de mineur,
- Des **informations** et un **répertoire** concernant les acteurs et parties prenantes relatifs aux droits de l'enfant en milieu carcéral (organisation/autorités/société civile, etc),
- Des **guides de formation** destinés aux équipes éducatives, aux personnels pénitentiaires et aux représentants juridiques, associatifs et institutionnels travaillant avec des enfants incarcérés.

CONCLUSION

Grandir Dignement a la volonté de pérenniser les actions déjà mises en place, en collaborant avec des organisations locales et en proposant à nos équipes et à certains de nos partenaires des formations pertinentes. Le transfert de compétences de nos

A travers toutes ces actions, Grandir Dignement s'attachent à **défendre les droits des mineurs incarcérés dans leur globalité**. Partant du principe, que « **Chaque enfant, quel que soit son passé et l'endroit où il vit,**

spécialistes à nos équipes locales nous apparaît comme étant la seule alternative viable pour que nos collaborateurs et nos partenaires locaux aient les moyens d'assurer et de développer des activités utiles et pérennes auprès des mineurs incarcérés.

puisse grandir dignement », notre mandat nous engage à mettre en œuvre des projets qui visent à protéger les droits fondamentaux des détenus mineurs quelques soient leurs passifs. Le milieu carcéral est un univers dur. C'est un monde

clos et difficilement accessible qui demande une approche spécifique aux enfants en détention. Notre expérience dans ce domaine, nous encourage à développer des partenariats avec les autorités locales, mais également avec des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits de l'enfant en prison. Notre approche éducative et nos méthodes pédagogiques ont montré des résultats

très positifs et sont reconnus par nos collaborateurs mais aussi par les bénéficiaires de nos activités.

Notre expertise dans la prise en charge des jeunes incarcérés et dans la défense de leurs droits, est garante de la qualité de nos interventions malgré des contextes souvent compliqués. Selon l'Unicef, qui reconnaît que ce chiffre est probablement bien en deçà de la réalité, il y aurait dans le monde 1,1 million d'enfants dans les geôles du monde.

1,1 million d'enfant souvent **privés de leurs droits** fondamentaux.

1,1 million d'enfants toujours **enfermés**, souvent **oubliés**, régulièrement maltraités et parfois **torturés**

1,1 million d'enfants **sans voix**, sans avoir la possibilité d'exprimer leurs revendications, sans pouvoir **témoigner** de leurs conditions d'incarcération,

1,1 million d'enfants qui sont inexistantes dans le paysage médiatique,

1,1 million d'enfants **délaissés** dans certains cas par leurs familles et leurs **communautés**.

1,1 million d'enfants parfois livrés à eux-mêmes à leurs libérations **rejetés** par leurs sociétés,

1,1 million d'enfants qui **aspirent à vivre dignement** et à se reconstruire,

1,1 million d'enfants peu représentés dans les organisations humanitaires car ils ne représentent qu'un petit pourcentage de l'ensemble de la population carcérale mondiale,

1,1 million d'enfants qui espèrent que leurs conditions pourront s'améliorer,

Et surtout 1,1 million d'enfants plein de potentiel, de **rêves et d'envie de vivre**.

Aussi Grandir Dignement n'entend pas venir en aide à ces 1,1 million d'enfants incarcérés, mais **nous voulons faire en sorte que ces enfants ne soient ni ignorés, ni oubliés**. Nous souhaitons porter leurs paroles auprès du plus grand nombre de citoyens et de représentants associatifs,

institutionnels et politiques, afin que les droits ces enfants incarcérés soient respectés et pour que leur nombre ne cesse de diminuer.

En conclusion, Grandir Dignement tient à remercier tous ses collaborateurs et ses partenaires qui ont participé à la réalisation et à la réussite de ses programmes. Sans eux, nous n'aurions jamais pu mener toutes ces actions.

PARTENAIRES



MINISTRE DE LA JUSTICE DE
MADAGASCAR

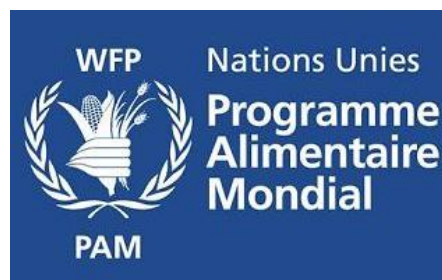


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A MADAGASCAR

Service de Coopération et d'Action Culturelle



“DES VILLAGES ET DES HOMMES”

Association de soutien international à Madagascar



Alliance Française
Madagascar

Fondation SENTINELLES
Centre de Rééducation Pénitentiaire
Mandrosoa

Alliances &
Missions Médicales